### Histoire Québec



# Sur les traces du galérien iroquois Ouréhouaré : nouvelle analyse des archives du XVII<sup>e</sup> siècle

### Laurent Busseau

Volume 22, Number 3, 2017

État des lieux de la mémoire archivistique

URI: https://id.erudit.org/iderudit/84307ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print) 1923-2101 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Busseau, L. (2017). Sur les traces du galérien iroquois Ouréhouaré : nouvelle analyse des archives du  $xvII^e$  siècle. *Histoire Québec*, 22(3), 11–14.

Tous droits réservés © Les Éditions Histoire Québec, 2017

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



## Sur les traces du galérien iroquois Ouréhouaré : nouvelle analyse des archives du xvII<sup>e</sup> siècle

par Laurent Busseau

Historien consultant sous le label Historien sans Frontière, Laurent Busseau possède une maîtrise en histoire et un certificat en journalisme (Université de Montréal). Il est conférencier auprès des Belles Soirées de l'Université de Montréal et présente Histoire des Cantons-de-l'Est et Histoire du lac Champlain à l'UTA de l'Université de Sherbrooke. Il a publié récemment en collaboration avec la Société d'histoire de Missisquoi (Stanbridge East) aux Éditions Histoire Québec, un livre historique sur les invasions irlandaises féniennes entre 1866 et 1870 au Québec. Passionné par la culture amérindienne, il présente l'histoire iroquoise en conférence sous l'angle diplomatique et anecdotique.

Les archives¹ sur la Nouvelle-France rapportent cette histoire peu connue : 36 guerriers iroquois ont été envoyés sur les galères méditerranéennes du Roi-Soleil Louis XIV (1638-1715) à la fin du xvı¹º siècle. Plusieurs historiens ont déjà mentionné ce fait en étudiant l'expédition punitive du gouverneur militaire de la Nouvelle-France (1685-1689), Jacques-René de Brisay de Denonville, contre l'Iroquoisie en août 1687.

Une nouvelle lecture de ces sources historiques s'impose pour recomposer leur aventure de Rochefort à l'arsenal des galères royales à Marseille, où seulement 13 d'entre eux survivront au calvaire des galères et retourneront au Canada en 1689. Précisément, une nouvelle analyse s'impose pour le galérien iroquois Ouréhouaré de la nation des Goyogouins (Cayugas). Chef de guerre antifrançais fait prisonnier durant l'expédition de Denonville de 1687, Ouréhouaré deviendra un Iroquois domicilié chrétien et francophile au service de la Nouvelle-France après son retour des galères en 1689. Ici une question se pose sur son passage et sa conversion à Marseille.

### Les raisons d'envoyer des galériens iroquois à Marseille

L'idée d'envoyer des Iroquois aux galères royales en France est née avec le début des hostilités franco-iroquoises en 1684. Dans une lettre adressée au gouverneur de La Barre (1682-1685), Louis XIV demande de faire un grand nombre

de prisonniers « et que vous les fassiez passer en France (...) ces sauvages qui estoient forts robustes ». Cette décision était un ordre du Roi, relayé par son ministre de la Marine, Jean Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, pour diminuer la population iroquoise.

En 1687, Denonville indique qu'il obéit aux ordres, en regrettant qu'il ne puisse garder à Québec des otages précieux pour négocier une paix avec les nations iroquoises. Dans son rapport, il justifie au ministre Seignelay son choix d'envoyer 36 captifs en France, car « Dans le nombre de prisonniers il y en a quelques-uns que je ne dois point vous envoyer estans proche parens de nos sauvages chrestiens, outre qu'il y en a du village des Onontaguez que nous devons ménager pour tacher de les désunir des Sonontouans et pour nous en servir pour négocier si nous en avons besoin 2. »

Le gouverneur choisit lui-même les futurs forçats, se basant sur les informations des jésuites de Lamberville et de Carheil basés en Iroquoisie, pour l'historique « politique » de chacun des prisonniers, dont le Goyogouin Ouréhouaré, capturé comme espion avec des lacets de capture, proche de Montréal. Le jésuite Jean de Lamberville le décrit dans une lettre du 25 août 1682 où « Le père Carheil a été durement maltraité, comme un esclave chez les Iroquois, à scavoir on luy arracha un ongle, on luy coupe un doigt, il reçoit

quelques fois des coups () Oréoüaché cest le nom de celuy qui Insulta le Père de Carheil...<sup>3</sup> »

Chef de guerre ennemi, Ouréhouaré était ciblé par les missionnaires jésuites pour une reconversion au christianisme, permettant son attachement à la cause française au Canada. Déjà en février 1684, le jésuite de Lamberville écrivait au gouverneur de La Barre une information



Le guerrier Goyogouin Ouréhouaré était « extrêmement fier » et un des plus « considérables capitaines de Goiogoûen... qu'il se pique aussi d'estre », selon le jésuite Lamberville. À sa mort, en 1698, il reçut les honneurs militaires à Québec à titre d'officier de la Nouvelle-France. (Crédit : « Ouréhouaré », illustration de Catherine Trottier@2014)

politique sur Ouréhouaré, Frontenac réutilisera lors de son retour avec le galérien Iroquois en 1689. « Le nommé Oréoüahé de Goiogüen m'a dit aussi qu'il vous iroit saluer à Montréal. C'est luy qui a fait retirer le Pere de Carheil et qui a emmené par fourbe six Tionnontaté à Goiogüen (...) Vostre dexterité et vostre experience à gaignier tous ces divers génies, vous l'attachera comme je croy tout particulierement, et il sera convaincu que l'Onnontio de Canada est tout autre chose que les bourgmestre d'Orange...4 »

### Contexte historique des galères du Roi-Soleil Louis XIV

gouverneur demande au ministre de préserver les Iroquois à Marseille, conscient du risque de ne plus les revoir vivants. « Cependant Monseigneur, comme vous les désirez, je me contenteray de retenir ceux que je croiray me pouvoir estre utils, et qui ne seront point coupables de tous les desordres des autres, si cependant Monseigneur, vous vouliez bien les retenir en lieu d'où on les put retirer en cas de besoin, je croy que ce seroit une chose tres utiles au pays 5. »

En effet, la vie de galérien sous le règne du roi Louis XIV (1638-1715) exprimait un risque important de mortalité. Entre 1680 et 1710, beaucoup d'hommes deviennent galériens, condamnés à mourir de fatigue ou sous les coups de fouet. Héritage de la Rome antique, ce système pénitentiaire a été remis en fonction durant le règne du Roi-Soleil pour montrer la puissance française en Méditerranée. L'historien français André Zysberg<sup>6</sup> explique que les galères étaient avant tout « le plus grand pourrissoir d'hommes de la France » d'où un homme sur deux sortait vivant.

Les Iroquois ont fait partie de la chaîne de Guyenne, regroupant les convois de Saintonge, Gascogne et de Navarre en partance de Bordeaux jusqu'à Marseille, comme le confirme un ordre du ministre Seignelay : « A l'esgard des deux Iroquois qui sont restés à Rochefort, il faudra qu'aussitôt qu'ils seront en estat vous profitiez de la première commodité pour les faire passer à Bordeaux pour estre attachés à la premiere chaisne qui partira pour Marseille suivant les ordres que vous trouverez cy joints<sup>7</sup>. »

le convoi des prisonniers attachés les uns aux autres par un carcan de fer rivé au cou. Avant d'arriver à l'arsenal de Marseille, seul port d'attache des galériens, les forçats avaient à subir la terrible épreuve de ce voyage, « Enchaînés au cou, deux par deux, supportant 15 à 20 kilos de chaînes et devant effectuer une movenne de 20 kilomètres chaque jour, battus, rançonnés et mal nourris par leurs convoyeurs, une bonne partie des forçats n'arrivaient pas au port. Surtout l'hiver. Une sélection «naturelle» qui faisait que les plus solides seulement s'en sortaient8. » « Survivre ou mourir aux galères » : une conversion religieuse

La « chaîne » est le terme définissant

## pour Ouréhouaré

Pour mieux connaître le vécu des galériens iroquois entre 1687 et 1689, le galérien protestant Jean Marteilhe, condamné à vie aux galères en 1701, témoigne des conditions de vie d'un forçat sur les routes du royaume de France. Après une marche forcée de « trois ou quatre lieues par jour (...) Ce fut alors que les coups de bâton et nerf de boeuf plurent, ce traitement horrible ne pouvant animer les corps (...) ces barbares archers les trainaient par la chaîne de leur col comme des charognes, leur corps ruisselant du sang des coups reçus (...) il en était mort beaucoup en chemin et il y en avait très peu qui ne fussent malades dont divers moururent à l'Hôpital de Marseille<sup>9</sup>. »

À l'automne 1688, Seignelay prend conscience de la situation alarmante en Nouvelle-France face aux attaques iroquoises (Lachine 1689) et ordonne à Arnoul, l'Intendant des galères, de renvoyer les survivants iroquois depuis Marseille jusqu'à Rochefort, sous la supervision d'un jeune interprète canadien présent à Rochefort comme cadet de marine, Joseph Le Moyne de Sérigny<sup>10</sup>, « avec doulces caresses et marque d'affection pour garder la France en bonne grâce...».



« Arsenal des Galères dans la ville de Marseille », peinture de Jean-Baptiste de La Rose, 1666, Musée de la Marine, Paris, France.

De surcroit, tous les possibles convertis, comme les Turcs et les Huguenots, devaient être mieux traités que les autres autochtones « hérétiques » à la Foi.

Pour les Iroquois galériens, ce voyage lointain par bateau et par terre représentait un véritable choc psychologique et culturel. La France que traversent les Iroquois est géographiquement et socialement si différente du paysage nord-américain. Survivre à cette découverte d'un «Autre monde» aurait été une motivation de retrouver un point d'ancrage dans la conversion au christianisme. C'est sans doute le cas d'Ouréhouaré, car son nom de baptême « Ariouez-Baptiste Jean » apparaît dans le rôle des 21 survivants iroquois, indiquant que celui-ci a été converti par les missionnaires de l'arsenal avant son départ de France<sup>11</sup>.

En date du 21 novembre 1688, une liste nominative est établie à Marseille indiquant que 21 Iroquois survivants sur les 36 captifs sont renvoyés à Rochefort. « Rôle des Iroquois qui sont sur les galères du Roy que sa Majesté veut estre remis au chevalier de Beaumont pour les conduire à Rochefort, sçavoir : Otonguen, Atoguen, Cataroqui, Tournagarate, Ochitagon, Ononaye, Ratavanoust, Chonouaest, Ochistac, Oauany, Jonochiaron, Knakuagatier, Scachinate. Achenecra. Oahan. Ouastawa, Jiersson, Daguen-Duasem, Grande-Ouroy, Ariouez-Baptiste Jean, Ocha. En Novembre le 2112. » Ce fait ignoré par plusieurs historiens met pourtant en lumière le travail psychologique des missionnaires catholiques à Marseille pour convertir de gré ou de force, comme en témoigne le protestant Marteilhe dans ses mémoires.

Parallèlement, le ministre ordonne à l'Intendant de Rochefort Michel Bégon que « Dès qu'ils seront arrivés ayez soin de les habiller et, sans faire beaucoup de dépenses, tenez compte de leurs goûts. Sa Majesté est bien aise de se servir de ces sauvages pour faire la paix avec ceux de leur nation, n'étant pas à propos de continuer cette guerre dans la conjoncture présente. » Seulement 13 galériens iroquois seront de retour vivants à Québec pour le projet diplomatique français de calmer le conflit avec l'Iroquoisie dans le but secret d'envahir militairement la Nouvelle-York et Boston dès 1690<sup>13</sup>.

Dans une lettre au ministre Seignelay, l'Intendant de la colonie Jean Bochard de Champigny confirme le retour des Iroquois en date du 16 novembre 1689, car le nouveau gouverneur Louis de Buade de Frontenac (1689-1698) « a envoyé trois des Iroquois prisonniers venus de France dans leur pays pour y donner avis que les autres sont icy...<sup>14</sup> » dont un certain Cahon (peut-être Chonouaest dans la liste de Marseille) avec les colliers (wampuns) donnés par Ouréhouaré pour rouvrir la diplomatie entre la Nouvelle-France et l'Iroquoisie. Rejeté par les siens en 1690, Ouréhouaré deviendra un guerrier francophile et un allié précieux pour Frontenac jusqu'à sa mort et honoré comme « officier de la Nouvelle-France » en 1698 à Québec.

### Ouvrages utilisés dans cet article

Archives nationales du Québec. Collection des manuscrits, contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, vol. I, Imprimerie Côté, Québec, 1883.

FORTIN, Sylvain. *Stratèges, diplomates et espions: la politique étrangère franco-indienne 1667-1701*, Les Cahiers du Septentrion, Sillery, 2002.

HAVARD, Gilles. *Empire et métissages*, Septentrion/Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003.

LECLERC, Jean. « Denonville et ses captifs iroquois », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.14, 1961, p. 545-558

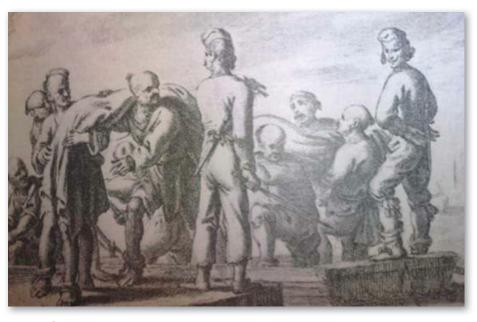
MARTEILHE, Jean. *Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil*, Mercure de France, 1989.

PRINCE-FALMAGNE, Thérèse. *Un marquis de son siècle, Jacques-René de Brisay de Denonville*, Leméac, Montréal, 1965.

THWAITES, Ruben. «The Jesuit Relations and allied documents, Pageant Book Company, vol. LXII Lower Canada, Iroquois, Ottawas:1681-1683, 1959. »

ZYSBERG, André. Les galériens : vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France (1680-1748), Seuil, Coll. Points Histoire, Paris, 1991.

ZYSBERG, André et René BURLET. *Gloire* et misère des galères, Coll. Découvertes Gallimard, Paris, 1991.



« La chiourme des galères du Roy » , gravure du xvIIe siècle de Cornelius de Wael, Musée de la Marine, Paris, France.

#### **Notes**

- Plusieurs archives sur la Nouvelle-France du xvIIIe siècle ont été éditées comme sources historiques dans plusieurs publications, notamment les archives des colonies (AC, série C11), les archives coloniales en France (Archives de la Marine). En sources imprimées, la « Collection des manuscrits, contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France » et « The Jesuit Relations and allied documents, vol. LXII, 1681-1683 » édité par Ruben G. Thwaites ont également été utilisées pour la rédaction de cet article.
- 2 Mémoire de Denonville au ministre Seignelay en date du 25 août 1687, AC, C11A, 9, folio 70.
- 3 R.G. THWAITES, Jesuit Relation and Allied documents, LXII, p. 100-102.
- 4 Lettre du père de Lamberville au gouverneur La Barre, AC, C11A, vol. 6, f. 516-518.
- 5 Mémoire de Denonville au ministre Seignelay en date du 25 août 1687, AC, C11A, 9, folio 71.
- 6 André ZYSBERG, Les galériens: vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France (1680-1748), 1991.
- 7 Lettre de Seignelay en date du 21 novembre 1687, Marine B 2, 62:403, source citée dans Thérèse Prince-Falmagne, *Un marquis de son siècle, Jacques-René de Brisay de Denonville*, Leméac, Montréal, 1965, p. 198, n. 117.
- 8 André ZYSBERG et René BURLET, Gloire et misère des galères, Paris, 1991, p. 96-97.
- 9 Jean MARTEILHE, Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil, Mercure de France, 1989, p. 247-251.
- 10 Joseph Le Moyne de Sérigny (1668-1734), frère Pierre Le Moyne d'Iberville, appartient à la noblesse canadienne au service du roi. Garde de la marine à Rochefort, il sera leur interprète jusqu'à leur départ de Rochefort en 1689. Officier de Marine en 1692, il termine sa vie en France comme gouverneur de Rochefort (1723-1734).
- 11 L'historien et archiviste québécois Pierre-Georges Roy (1870-1953) a publié cette liste nominative en 1919 dans « Les Petites Choses de notre histoire », mais en commentant une erreur car il identifiait Ouréhouaré dans le nom de *Oauany*.
- 12 Archives nationales du Québec, Collection des manuscrits, contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, vol. I, Imprimerie Côté, Québec, 1883, p. 454.
- 13 En 1689, Louis-Hector de Callières est rentré secrètement en France avec son projet de conquête de la Nouvelle-York protestante, incluant un accord de paix avec les Cinq-Nations iroquoises. Le Roi-Soleil approuvant les termes du projet et donc le retour des galériens iroquois de Marseille, Callières rentre en Nouvelle-France avec Frontenac et les galériens.
- 14 Lettre de Champigny à Seigenlay en date du 16 novembre 1689. AC, C11A, 10 fol 246.

